

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 JUIN 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire du Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais s'est tenue le 23 Juin 2022.

Le Président Didier GUÉRIN ouvre la séance à 15h45 en souhaitant la bienvenue et en remerciant les adhérents et salariés présents.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de l'AG du 21 Juin 2021
- Rapport moral et financier 2021
- Certification des comptes par le commissaire aux comptes
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Présentation du budget prévisionnel 2022
- Intervention d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail et d'une IPRP
- Questions diverses

Etaient présents :

GUÉRIN DIDIER	LBOURNE ORTHO MEDICAL AMBARES ORTHO MEDICAL
COURCELLES MAGALI	CEVA
DUBOIS BRUNO	SMURFIT KAPPA
LAURENT PIERRE	NET ECO
NASSER ABDELAZIZ	ACTION ENFANCE
DE POUS GUILLAUME	ETANDEX
BEYET PIERRICK	BASTIDE SAS BEYET FINANCE DAGUEYS AUTOMOBILES
DELONGEAS J-CLAUDE	MAIRIE ST MAGNE DE CASTILLON
FERNANDEZ CECILE	MAIN D'OEUVRE SERVICE

Avaient des pouvoirs :

NOM	ENTREPRISE	POUVOIRS
GUÉRIN DIDIER	LBOURNE ORTHO MEDICAL AMBARES ORTHO MEDICAL	138
COURCELLES MAGALI	CEVA	2
		140
LAURENT PIERRE	NET ECO	1
NASSER ABDELAZIZ	ACTION ENFANCE	1
DE POUS GUILLAUME	ETANDEX	1
BEYET PIERRICK	BASTIDE SAS BEYET FINANCE DAGUEYS AUTOMOBILES	3
DELONGEAS J-CLAUDE	MAIRIE ST MAGNE DE CASTILLON	1
FERNANDEZ CECILE	MAIN D'ŒUVRE SERVICE	1
		18
TOTAL		158

↳ Approbation du PV de l'AG du 21 Juin 2021

Le compte-rendu de l'AG du 21 juin 2021 est lu par Monsieur DUBOIS Bruno (Vice-président).

Les résultats sont :

POUR : 158

CONTRE: 0

ABSTENTION : 0

↳ Rapport moral et financier 2021

Madame BERNARDINO, directrice, présente le rapport moral et financier 2021.

➤ **Rapport moral**

- 6 Médecins du travail (2 départs, 1 arrivée)
- 6 Infirmières (1 départ, 3 arrivées)
- 5 IPRP
- 7 Assistantes médicales
- 1 Hôtesse d'accueil
- 3 Administratifs
- 4 Personnels d'entretien

Soit 32 salariés

❖ Bilan de l'activité 2021

- 3 234 entreprises adhérentes
- 33 745 salariés
- 276 adhésions
- 275 entreprises radiées

❖ Les visites médicales

	Médecins	Infirmières
Visites d'embauche	2 709	2 584
Visites périodiques	1 325	1 093
Pré-reprises	708	
Reprises	2 068	
A la demande:		
→ du salarié	904	
→ de l'employeur	292	
→ du médecin	1 115	
Autres (2ème visite, suivi individuel, visite intermédiaire)	404	654
	9 525	4 331

13 856

❖ La vaccination

579 vaccins ont été réalisés en 2021

- 37 contre la leptospirose
- 253 contre la grippe
- 289 Contre le Covid 19

❖ La pluridisciplinarité

1148 actions ont été menées dans 684 entreprises (le détail a été présenté dans le power point).

❖ Point Covid

Madame BERNARDINO parle des décisions prises en cette période de pandémie :

- Mise en place des téléconsultations
- Reprise progressive de toutes les visites médicales avec notamment plus de consultations afin de palier au retard pris, et aussi plus de délégations aux infirmières, qui auparavant ne faisaient que les visites intermédiaires.

- Prévention et aide à la reprise du travail pour nos adhérents

➤ **Rapport financier**

Le rapport financier 2021 est lu par Monsieur Dominique BÉGÉ, expert comptable de la SAGECO.

ACTIF

- Actif immobilisé : 1 214 854.50€
 - Actif circulant net : 1 792 090 .02€
 - Disponibilité : 1 618 431.30€
- TOTAL DE L'ACTIF NET : 3 006 944.52€**

PASSIF

- Fonds propres : 2 163 653.92€
 - Dettes : 698 045.60€
- TOTAL DU PASSIF NET : 3 006 944.52€**

Le compte de résultat :

- Total des produits d'exploitation : 2 642 015.09€
- Total des charges d'exploitation : 2 383 365.97€
- Résultat d'exploitation : 258 649.12€
- Résultat financier : 2 681.87€
- Résultat exceptionnel : 1 312.74€
- **Bénéfice : 135 351.53€**

↳ Certification des comptes par le commissaire aux comptes

Monsieur Denis RAVIER, intervient au nom du Cabinet CGL Audit et Conseil, commissaire aux comptes du SIST ; il rappelle le rôle du commissaire aux comptes et fait la lecture de son rapport sur les conventions règlementées concernant l'exercice clos le 31/12/2021.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, il a certifié que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice 2021. Aucune observation n'a été formulée sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Sur les conventions et les engagements règlementés, aucune convention, ni aucun engagement soumis à l'article L.631-5 du code du commerce n'ont été présentés.

Monsieur RAVIER souligne que le SIST devait passer à la cotisation PER CAPITA depuis 2016 et que le nécessaire vient d'être opéré.

Aucune remarque n'est faite par les adhérents présents.

Les résultats du vote de la certification des comptes sont :

POUR : 158

CONTRE: 0

ABSTENTION : 0

↳ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Les résultats du vote pour le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 6 ans sont :

POUR : 158

CONTRE: 0

ABSTENTION : 0

↳ Présentation du budget prévisionnel 2022

La présentation du budget prévisionnel 2022 est lue par Monsieur BÉGÉ.

Le budget prévisionnel des recettes a été établi sur la base suivante :

- Cotisations annuelles : 1 534 250.00€
- Cotisations trimestrielles : 933 300.00€
- Visites d'embauche : 127 500.00€
- Visites intérimaires : 85 000.00€
- Visites réciprocité : 4 250.00€
- Absences : 54 400.00€

Le total des produits d'exploitation prévisibles est de 2 805 500.00€. Il comprend les recettes de l'activité médicale et des cotisations, ainsi que la rétrocession ASSTRA et la location des immeubles.

Le montant des charges d'exploitation est estimé à 2 543 453.00€

Le résultat d'exploitation est de 262 048.00€

Le résultat courant avant impôt est de 264 636.00€

Le résultat comptable courant est de 138 541.00€

Le résultat net comptable est de 532 685.00€

Il est procédé au vote du budget prévisionnel 2022.

Les résultats sont :

POUR : 158

CONTRE: 0

ABSTENTION : 0

↳ Intervention d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail et d'une IPRP

→ Avant l'intervention d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail et d'une IPRP, Madame BERNARDINO fait un rappel sur :

Qu'est-ce qu'un service de santé au travail ?

- Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (ou SPSTI)
- association d'employeurs qui mutualise des moyens pour préserver la santé des salariés, dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Une gouvernance: Depuis le 1^{er} avril 2022, une nouvelle gouvernance s'est installée, l'association est administrée par un Conseil d'Administration de 14 membres dont 7 désignés par les organisations patronales (Medef, U2P et Cpme) et 7 par les organisations syndicales (2 CGT, 2 CFDT, 1 FO, 1 CFTC, 1 CGC) (pour 4 ans avec 2 mandats maximum consécutifs)
- + commission de contrôle, où siègent employeurs et salariés du secteur privé. Elle est composée de 3 représentants employeurs et de 7 représentants des salariés, proposés pour 4 ans :
- Ressources financières sont assurées exclusivement par les cotisations versées par les adhérents.
- Le fonctionnement est réglementé par un agrément délivré tous les 5 ans par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

Qui fait appel au service de santé au travail ?

- Tous les employeurs ont l'obligation d'adhérer à un service de santé au travail **dès le 1er salarié**, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail (CDD, CDI, intérimaires ...)
- Depuis l'entrée en application de la loi du 02 août 2021 le 31 mars 2022, les chefs d'entreprise, même non-salariés, ont la possibilité d'être suivis par le SPSTI au même titre que leurs salariés.

Quelles sont les missions d'un service de santé au travail ?

Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'**éviter toute atteinte à la santé physique et psychique des salariés du fait de leur travail.**

Les équipes des SPSTI assurent:

- la surveillance de l'état de santé des salariés,
- les actions de santé au travail en entreprise (tiers temps),
- le conseil aux employeurs et aux salariés,
- la traçabilité
- la veille sanitaire.

Les lieux de consultation médicale Du SPSTI du Libournais :

- Siège : Libourne
- 4 centres annexes :
 - Beychac et Caillau
 - Coutras
 - St Magne de Castillon
 - Lalande de fronsac

Qui travaille dans un service de santé au travail ?

La composition des équipes peut légèrement changer d'un service à l'autre.

Au SIST du Libournais, le service est composé :

- La direction et les services administratifs :

Directrice,

Assistante de direction,

Comptable,

Hôtesse d'accueil

- L'équipe médicale :

Médecins du travail, éventuellement internes en médecine du travail

Infirmières en santé au travail

Assistants en santé au travail,

Secrétaires

- Les IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels)

Ingénieur hygiène et sécurité

Conseillère en prévention des risques psychosociaux

Ergonome

Technicien hygiène et sécurité

Métrologue

➔ Intervention d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail et d'une IPRP

- Médecin : Docteur Marie-Noëlle DUBRANA
- Infirmière : Isabelle BIJASSON
- Iprp : Chantal DUGOURD

Questions diverses

→ **Cotisation PER CAPITA**

Qu'est-ce que le per capita ?

La cotisation annuelle ne se fera plus sur la base d'une masse salariale globale mais sera calculée en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise au 1er janvier, quels que soient :

- leur temps de travail
- leur type de contrat (CDI, CDD, apprentis)
- leur catégorie de risque (suivi simple ou renforcé)

Tous les services de Santé au travail auraient du passer au PER CAPITA début 2017 suite à l'article L4622-6 du 07/07/2016.

EXEMPLES DE COTISATIONS DANS D'AUTRES SERVICES

	AIST 83	ASSTV (86)	ORTHEZ (64)	AIST (84)	SPSTT (81)	CMSM 75
PER CAPITA	98,00 €	106,00 €	85,00€ (1 à 5) 95,00€ (6 à 19) 105,00€ (20 et +)	99,00€ (1 à 9) 110,00€ (10 à 49) 120,00€ (50 et +)	109,80 €	99,00 €
NOUVEAU SALARIE	83,00 €	53,00 €		80,00 €	109,80 €	99,00 €
ABSENCE NON EXCUSEE	41,00 €			50,00 €		50,00 €

Les montants sont HT

→ **Question sur la facturation des visites d'embauche**

Monsieur DE POUS parle du turn over dans certaines entreprises et demande à ce qu'une réflexion soit faite sur ce sujet car avec le nouveau mode de facturation, plus d'embauches = plus de factures.

Le Président propose qu'une commission composée du bureau et de quelques employeurs se tienne à compter du mois de septembre, il en informera les adhérents.

Aucune autre question ni observation n'étant formulée, le Président remercie l'assistance et clos l'Assemblée Générale Ordinaire à 18h30.

A Libourne, le 23 juin 2022

Le Président

Didier GUÉRIN

